



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### économies d'énergie

Question écrite n° 58810

#### Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les lampes à basse consommation d'énergie. Ces lampes contiennent du mercure, et émettent des ondes électromagnétiques selon une étude anglaise. Par ailleurs, le Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM) a découvert que ces ampoules émettaient des ondes importantes, jusqu'à 300 volts/mètre. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui donner sa position à ce sujet.

#### Texte de la réponse

En ce qui concerne les rayonnements électromagnétiques émis par les lampes fluocompactes (dites à basse consommation), le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a chargé l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de réaliser une campagne de mesure des niveaux de champs électromagnétiques émis par ces lampes. Ces mesures ont été effectuées à partir d'un protocole élaboré par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), en situation courante d'utilisation (à partir d'une distance de 30 cm de l'ampoule). Les conclusions de cette étude, rendues publiques en juin 2010, montrent que les niveaux des champs électromagnétiques mesurés sont nettement inférieurs aux valeurs limites d'exposition du public préconisées dans la recommandation de l'Union européenne n° 519/1999/CE du 12 juillet 1999 garantissant « un niveau élevé de protection de la santé contre les expositions aux champs électromagnétiques ».

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Grenet](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58810

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 2009, page 8957

**Réponse publiée le :** 9 novembre 2010, page 12303